

COMPTE – RENDU de la Réunion du 02 Septembre 2024

Date de convocation : 26 Août 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le deux du mois de septembre à vingt heures trente minutes, Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au siège du SIE de Foissac, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, Président, Mme Anne TREBOSC, 2^{ème} Vice-Présidente, Mme. Marie-José DOUCET, M. Yves VILLE, Mme Stéphanie CHEVALIER, M. Sébastien ISSALIS, M. Eric CABRIT, Mme Catherine BOUCHETOU, M Eric COURNEDE, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Christian GINIER, et M. Jean-Pierre MASBOU

Absent(s) excusé(s) : M Emmanuel DESTRUEL, M Amélie DAVID, Mme Huguette ROQUES

Absent(s) non-excusé(s) : M Jean CALIBRE, M Norbert MARTIN, M Aurélien BOYER, Mme Adeline CHERRY-PELAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Hervé TASTAYRE, M. Francis FRANCOUAL

Maires présents : Néant

Procurations : M. Emmanuel DESTRUEL donne procuration à M. Eric CABRIT, Mme Huguette ROQUES donne procuration à Mme. Marie-José DOUCET

Mme Anne TREBOSC a été nommée secrétaire de séance.

Le président ouvre la séance et propose de nommer le ou la secrétaire de séance.

Anne TREBOSC a été nommée à cette fonction.

M. Serge MASBOU propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération des non valeurs 2024, l'assemblée approuve.

Le président demande aussi la désignation de deux assesseurs pour procéder aux votes lors de ce conseil.

M. Claude MIQUEL et Mme Stéphanie CHEVALIER sont volontaires.

Amélie DAVID est excusée, M. Emmanuel DESTRUEL donne procuration à M. Eric CABRIT et Mme Huguette ROQUES donne procuration à Mme Marie José DOUCET.

Il propose en suivant de passer à l'approbation du compte rendu du dernier Conseil Syndical (5 Juillet 2024) et demande si quelqu'un a des remarques.

M. SAINT AFFRE fait une remarque sur le dernier Conseil, le tarif des professionnels subit une augmentation des tarifs, mais il trouve anormal que des entreprises se servent gratuitement aux bornes incendie par exemple.

Le Conseil Syndical adopte à l'unanimité le compte rendu, le vote se décomposant comme ci-dessous :

Pour : 20
Contre : 00
Abstention : 00

I – DÉLIBÉRATION : Approbation démission Vice-président

N°2024-016

Serge MASBOU rappelle les faits, M. Hervé TASTAYRE a présenté sa démission du poste de Vice-président en janvier 2024. Le conseil syndical en mars 2024 avait élu les remplaçants.

La préfecture a invalidé les précédentes délibérations pour les motifs suivants : c'est le préfet qui doit valider la démission des fonctions et le vote doit se faire à bulletin secret.

De ce fait, M. TASTAYRE a renvoyé le courrier en LRAR en préfecture en juillet, cela a pris beaucoup de temps, car les services de l'Etat ont eu à gérer les élections européennes puis législatives en suivant

Le 20 aout 2024, le SIEF reçoit l'acceptation de la démission de M. TASTAYRE et la demande de réunir le CS dans les 15 jours suivant pour élire un nouveau le nouveau Vice-président.

La délibération 1ère consiste alors à approuver la démission de M. Hervé TASTAYRE.

Serge MASBOU, après rappel des faits, soumet au Conseil le vote de cette délibération.

A l'issu des débats, les membres présents du Conseil Syndical ADOPTE à l'unanimité la délibération approuvant la démission du 1er Vice-président M. Hervé TASTAYRE.

Les votes sont répartis comme suit :

20 Pour 0 Contre 0 Abstention

II – DÉLIBÉRATION : Approbation refus poste de 1^{er} Vice-président

N°2024-017

Mme Anne TREBOSC souhaitant restée 2ème Vice-présidente, le Conseil réunit doit valider ce refus de prendre le poste de 1ere Vice-présidente.

M. Serge MASBOU demande au Conseil Syndical de se prononcer à ce sujet.

Après avoir débattus, le Conseil Syndical approuve, à l'unanimité des présents, le refus du poste de 1^{er} Vice-président.

Les votes sont répartis comme suit :

20 Pour 0 Contre 0 Abstention

III – DÉLIBÉRATION – Election du 1^{er} Vice-président

N°2024-018

Serge MASBOU indique qu'il s'agit maintenant de procéder au vote du 1^{er} Vice-président et demande qui est candidat ?

M. Christian GINIER se déclare candidat.

Le président demande aux élus présents de procéder au vote, des coupons sont distribués à chacun.

Les délégués procèdent au vote. Suffrages exprimés : 20.

Les votes sont répartis comme suit :

20 Pour 0 Contre 1 Abstention

M. Christian GINIER ayant obtenu l'unanimité, est proclamé 1^{er} Vice-Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac et installé aussitôt dans ses fonctions.

IV – DÉLIBÉRATION – Election d'un membre du bureau

N°2024-019

Le président informe les membres présents qu'il y a lieu d'élire une personne supplémentaire pour la composition du bureau du SIE de FOISSAC conformément aux précédentes délibérations et demande au conseil en place qui souhaite porter sa candidature pour ce poste.

Mme BOUCHETOU présente sa candidature.

Chaque délégué procède au vote à bulletin secret. Suffrages exprimés : 20.

Mme BOUCHETOU ayant obtenu l'unanimité, est proclamée membre du bureau du Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac et installée aussitôt dans ses fonctions.

Les votes sont répartis comme suit :

20 Pour 0 Contre 0 Abstention

V – DÉLIBÉRATION – Décision modificative N°2

N°2024-020

Le Président indique que des mouvements de crédits doivent être appliqués dans la section fonctionnement et investissement suite à la décision de déblocage du crédit par anticipation (au 1^{er} août au lieu du 01 novembre), notamment :

- Sur le règlement des intérêts dus d'aout, septembre et octobre
- Pour le remboursement du capital d'aout, septembre et octobre

Il propose de régulariser cette situation par décision Modificative ci-dessous, avec pour équilibre :

- Des réductions de crédit sur les dépenses imprévues des deux sections
- Une réduction de crédit sur les indemnités des élus surestimées.
- Des ouvertures de crédit supplémentaires sur les comptes des deux sections relatives à l'emprunt (Capital et Intérêt)

Il présente les éléments suivants :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 022 022		3 254,82	
D F 65 6531		782,18	
D F 66 66111	4 037,00		
D I 020 020 OPFI		9 740,00	
D I 16 1641 OPFI	9 740,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	9 740,00	4 037,00
	Réductions	9 740,00	4 037,00
Equilibre :	Ouv. - Red.		

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	13 777,00
Solde Réductions	13 777,00
Ouv. - Réd.	

Après discussion, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la décision modificative présentée.

Les votes sont répartis comme suit :

20 Pour

0 Contre

0 Abstention

VI – DÉLIBÉRATION – Autorisation de poursuites DGFIP et Signature

N°2024-021

Pour faire suite au décret 2023-523 du 29 juin 2023, relatif au plafond de délégation des décisions d'admission en non-valeur, Serge MASBOU expose la nécessité de lui accorder le pouvoir de signer une convention avec la DGFIP afin de faciliter la mise en non-valeur de certaines créances inférieures à 100€.

Cette délégation permettra au président d'effectuer cette démarche sans consultation préalable pour les montants modestes. Les membres du Conseil seront informés des créances non recouvrées et des raisons associées lors de la réunion suivante.

La DGFIP souhaite filtrer les titres émis car elle ne veut plus recouvrer les montants inférieurs à 15€. Cela va être compliqué pour le SIEF de gérer cela notamment en raison des nombreux contrats mensualisés. Le président soumet les propositions ci-dessus.

Le Conseil Syndical vote à l'unanimité la délibération qui accorde le pouvoir de signer cette convention et de mettre en non-valeur les sommes inférieures à 100€.

Les votes sont répartis comme suit :

20 Pour

0 Contre

0 Abstention

VII – DÉLIBÉRATION – Admission en Non-Valeur 2024

N°2024-022

Serge MASBOU propose aux délégués présents d'en prendre connaissance, d'en débattre et de se prononcer sur l'effacement des créances énumérées, dont le montant total s'élève à **2 528,93€**.

Ce montant comprend notamment de nombreuses factures (35) dont le montant est inférieur à 15€. En référence à la délibération précédente. Ensuite quelques gros montants pour un seul foyer, par exemple 1190 € ; 380 € ou 551 €

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la délibération présentée.

20 Pour

0 Contre

0 Abstention

QUESTIONS DIVERSES

1. Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour l'étude 2030-2050.

Afin de sécuriser les ressources sur le territoire du SIEF, nous avons rencontré les autres collectivités pour rédiger au mieux le cahier des charges.

Après discussions et échanges, le cabinet AEE nous proposerait une assistance à la Maitrise d'Ouvrage.

L'agence de l'Eau devait financer toutes les études, elle devait être de 60 000€, puis aujourd'hui le montant arriverait à 140 000€. La subvention potentielle serait à hauteur de 70%.

Serge MASBOU, président, pense que les montants sont trop élevés et qu'il faudrait revoir Aveyron Ingénierie et reporte la décision.

2. Bilan été 2024

Production en baisse jusqu'à fin juillet : inférieure à 2 000m³, la Diège ne s'est pas arrêtée de couler. Par précaution, ouverture de la connexion de Montbazens à 150m³/jour à partir du 30 juillet 2024.

Le 13 Août, pollution au lisier sur l'Audiernie (Ruisseau à Tourhac), donc ouverture des deux connexions par principe de précaution. Puis suivi du protocole et retour à la normale à compter de fin août.

Mme DOUCET demande s'il serait possible de discuter du sujet transfert des compétences EAU et ASSINISSEMENT, notamment quel est le point de vue du SIEF à ce sujet ?

Serge MASBOU répond qu'une réunion est prévu à OUEST AVEYRON COMMUNAUTE très prochainement.

Le GRAND FIGEAC a dit via son président, le SIEF continuera sa gestion sous quelle forme ? à définir...

Le SIEF restera en place, les études sont lancées.

Mme DOUCET pose la question de savoir si le contrôle Incendie sur sa commune est fait ? ou va être fait ?

Marc DUMAS répond que les contrôles sont faits à SAUJAC, SAINTE CROIX, SALLES COURBATIES.

Il propose de regarder si le bon de commande a été signé par la commune.

3. Travaux et Actualité

Le chantier des réservoirs a pris énormément de retard en raison de la pluviométrie de l'hiver dernier et du printemps, cela pose un problème pour monter au réservoir notamment.

Sur le marché à bon de commande, le SIEF a demandé de décaler les chantiers à fin octobre pour éviter de se mettre en difficulté sur la distribution de l'eau avec les réservoirs en travaux.

De plus, la livraison du nouveau logiciel va arriver, début des tests avant la formation prévue le 12 septembre 2024.

Premier bilan positif et négatif pour avoir des questions le jour de la formation.

Une mise à jour du fichier abonné sera nécessaire, beaucoup de doublon.

Le président demande à l'assemblée si d'autres questions sont à apporter par les membres présents.

L'ordre du jour étant épuisé M. le Président lève la séance à 22 h 00.